

# RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye Défi 2009

Présenté à Sainte-Agathe-des-Monts,  
St-Sixte, Ripon et Montpellier



*La reconnaissance sera permise  
au NATIONAL et au RÉGIONAL*

## 1. Autorité sportive

Le déroulement de l'épreuve est régi par le Code sportif national et le règlement national de rallye de l'Association canadienne de rallye (Canadian Association of Rallysport / CARS) affiliée à ASN Canada FIA, le règlement de rallye de Rallye Sport Québec (RSQ), le règlement de Rally Sport of Ontario (RSO) et le présent règlement. Ces documents peuvent être obtenus des différentes associations. Ils pourront être consultés au quartier général du rallye.

### Rallye Sport Québec

140, 18<sup>e</sup> Avenue, Saint-Eustache (Québec) J7P 3X9

Site web : [www.rsq.qc.ca](http://www.rsq.qc.ca)

Courriel : [mcomier123@netzero.net](mailto:mcomier123@netzero.net)

Tél.: (514) 990-6790

### CARS

595, Elm Road

Stouffville (Ontario)

Canada L4A 1W9

Courriel : [office@carsrally.ca](mailto:office@carsrally.ca)

Tél. + fax: (905) 640-6444

### RallySport Ontario

47 Thornhill Dr.,

Guelph (Ontario) N1H 8C6

Site web: [www.rallysport.on.ca](http://www.rallysport.on.ca)

Courriel : [rsontario@carsrally.ca](mailto:rsontario@carsrally.ca)

Tél.: (519) 763-5366

## 2. Désignation de l'épreuve

L'événement porte la désignation de Rallye Défi 2009 ([www.rallyedefi.com](http://www.rallyedefi.com))

## 3. Organisation

**Club organisateur :**

Club Autos Sport Défi Inc.

**Coordination générale :**

BGilles Lacroix

14122 rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Tél. : (450) 475-8828 Fax: (450) 475-6604

Courriel : [info@rallyedefi.com](mailto:info@rallyedefi.com)

**Directeur de l'épreuve :**

Pierre Racine

**Secrétaire :**

Danielle Lacroix



<b>Coordonnateur de la route :</b>	BGilles Lacroix
<b>Responsable des relations avec les concurrents :</b>	Danielle Coulombe 10360 Avenue Charton Montréal (Québec) H2B 2E1 Tél.: (514) 389-9062 courriel : dacoulo@videotron.ca
<b>Responsable des inscriptions :</b>	Danielle Lacroix 14122 rue Saint-Jean Mirabel (Québec) J7J 1Y2 Tél.: (450) 475-8828 Fax.: (450) 475-6604
<b>Responsable communications :</b>	Benoit Loïselle et Jean-Luc Landry
<b>Inspection technique :</b>	Ivan Butikofer et son équipe
<b>Sécurité et équipes officielles :</b>	Stéphane McNeil
<b>Direction des contrôleurs :</b>	Annie Duranceau et Nancy Guilbert
<b>Responsable bénévoles MRC Papineau :</b>	Sylvain Charlebois
<b>Responsables à Duhamel :</b>	Robert Moreau et Sylvain Presseau
<b>Responsable à Montpellier :</b>	Louis Montpellier
<b>Responsable à Ripon :</b>	Gilbert Brosseau
<b>Responsable à Saint-Sixte :</b>	Vincent Séguin
<b>Responsable de l'équipement :</b>	Frédéric Lachapelle
<b>Responsable média :</b>	Pierre Racine
<b>Compilation des résultats :</b>	Jean-Georges Marcotte et son équipe
<b>Véhicules de fermeture :</b>	Bob Boland et son équipe
<b>Webmestre :</b>	Pierre Yves Lacroix
<b>Commissaire principal :</b>	Marc Dimock 167 Alexis, New-Richmond (Québec) G0C 2B0 (418) 392-4165
<b>Commissaires adjoints :</b>	John Bellefleur et Stéphane Roussel

## 4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien des rallyes (CRC)
- Coupe des rallyes d'Amérique du Nord (NARC)
- Régional – Coupe Défi
- Ontario Performance Rally Championship (OPRC)
- Rally America Eastern Regional Championship (RA-ERC)



## 5. Emplacements

Conférence de presse	Pour la MRC Papineau Réunion des Maires à la salle municipale de Montpellier (Québec)
Conférence de presse et tirage des positions de départ:	Resto-Bar Les 2-Richard 92, rue Principale Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
Quartier général :	Le Relais des Sables 1, Chemin du lac des Sables (route 329) Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) Site web : <a href="http://www.rallyedefi.com">www.rallyedefi.com</a>
Inscription des concurrents :	Quartier général
Vérification des documents :	Quartier général
Accueil des journalistes :	Quartier général
Réunion des pilotes + priorité 5 & 6 et novices :	Quartier général
Inspection technique :	Garage RAY-RACING PERFORMANCE 121, rue Demontigny Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
Départ protocolaire:	Stationnement PARC LAGNY Rue St-Louis (coin Principale) Sainte-Agathe-des-Monts
Présentation des officiels	Stationnement PARC LAGNY
Départ officiel :	Stationnement PARC LAGNY
Arrêts majeurs :	Quartier général Relais des Sables Centre Communautaire (Montpellier)
Aires de service :	Le stationnement de la plage du Lac Des Sables Hôtel-de-ville de Montpellier
Arrivée :	Centre Communautaire (Ripon)
Banquet et remise des carnets de bord :	Centre Communautaire (Ripon)



## 6. Horaire

### Mercredi le 19 août 2009

16 h	Conférence de presse à Montpellier (réunion des Maires)
------	--

### Lundi le 24 août 2009

18 h	Conférence de presse au Resto-Bar Les 2-Richard
------	--

19 h	Tirage au sort des positions de départ
------	--

### Mercredi le 9 septembre 2009

18 h à 22 h	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) <b>NATIONAL et RÉGIONAL</b>
-------------	--

### Jeudi le 10 septembre 2009

07 h à 09 h	Inscriptions RECONNAISSANCES – Quartier Général (Voir 20. Reconnaissances) <b>NATIONAL et RÉGIONAL</b>
-------------	--

09 h à 12 h	Reconnaissance Spéciales de Montpellier et Ripon
-------------	---

12 h à 16 h	Reconnaissance Spéciales de Duhamel
-------------	-------------------------------------

17 h à 19 h 30	Reconnaissance Spéciales de Ste-Agathe-des-Monts
----------------	---

19 h 30	Soirée des pilotes et copilotes « Belle Gueule » Resto-Bar les 2-Richard
---------	---

### Vendredi le 11 septembre 2009

09 h à 11 h	Vérification des documents - Quartier général
-------------	---

09 h à 11 h 30	Inspection technique – Garage Ray-Racing Performance
----------------	---

11 h 45 à 12 h 00	Meeting des pilotes + priorité 5 & 6 et novices
-------------------	---

14 h 00	Sortie de la zone de service Départ première étape (ordre inversé)
---------	---

14 h 15 et 15 h 15	Spéciales #1 et #2 (Lac Brunet)
--------------------	---------------------------------

16 h 10 (obligatoire)	Parc exposé au Parc Lagny
-----------------------	---------------------------

17 h 15	Présentation des officiels + départ protocolaire
---------	--




17 h 50	Départ officiel en ordre inversé
18 h 00/19 h 00/20 h 00	Spéciales #3 - #4 et #5 (Palomino)
20 h 22	Fin de la première étape à Sainte-Agathe-des-Monts

## Samedi le 12 septembre 2009

07 h 30	Départ de la deuxième étape du Service de Montpellier
18 h 00	Fin du rallye à Ripon
19 h 00	Présentation des gagnants et party Centre Communautaire de Ripon

**Note:** Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire. Cependant, tous les compétiteurs en seront avertis.

## 7. Type d'épreuve

 Le rallye Défi est un rallye de type performance de 500 kilomètres (400 km environ au régional), dont 160 sous forme d'épreuves de classement (120 en OPRC et Régional, et 160 en RA-ERC). Les épreuves de classement se dérouleront sur des routes d'asphalte, de gravier et de sable. Les premières épreuves de classement (Première étape) seront présentées à Sainte-Agathe-des-Monts sur des routes gravelées. Pour les premières spéciales (Première étape), nous utiliserons l'ordre de départ suivant : les équipages régionaux quitteront dans l'ordre du tirage des positions de départ et seront suivis par les équipages nationaux qui quitteront dans l'ordre inversé du tirage au sort des positions de départ. Il n'y aura pas de reclassement le vendredi et les voitures quitteront le SERVICE DE MONTPELLIER le samedi matin selon l'ordre du tirage au sort. Les voitures pourront être transportées sur les remorques de Sainte-Agathe à Montpellier, par les équipes de service, soit le vendredi soir ou le samedi matin. La spéciale de Montpellier (4km) est entièrement sur asphalte (au total 8 km). Le changement de pneus sera permis.

## 8. Région

Longitude : 74-00' - 75-30'  
 Latitude : 45-48' - 46-18'  
 Altitude : première étape = de 1300 à 1500 mètres  
 deuxième étape = de 750 à 1300 mètres.

Aucune carte n'est requise pour l'épreuve.



## 9. Inscriptions

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vendredi 11 septembre 2009 à 11 h.  
Le nombre maximum d'inscriptions est limité à 60 voitures.

### Véhicules admissibles

Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles au départ :

Ouverte	Catégorie ouverte (CARS, RA et NASA) Groupe N
Groupe 5	Groupe 5 (CARS, RA et NASA)
Groupe 2	Groupe 2 (CARS, RA et NASA)
Production	Sport et GT (CARS), Classes Production et Production GT (RA et NASA)

## 10. Frais d'inscription

	CAN	US
National seulement	800 \$	700 \$
National et OPRC	850 \$	750 \$
RA-ERC	-	700 \$
Régional seulement	500 \$	400 \$
OPRC seulement	600 \$	500 \$
Régional + OPRC	700 \$	600 \$

🚩 Ces montants comprennent une prime d'assurance responsabilité civile, décès accidentel et invalidité de 120 \$ CA portant sur les épreuves de classement. Sont inclus dans les frais d'inscription : cahier de service et deux billets de banquet. Billet supplémentaire : 20 \$ CA ou 20 \$ US.

**ATTENTION: les compétiteurs pourront acheter des billets de banquet supplémentaires jusqu'à 16h30 le samedi 12 septembre 2009. Par la suite, les billets seront mis en vente libre.**

🚩 Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB AUTO SPORT DEFI INC. Une pénalité de 100 \$ CA (championnat national et RA-ERC) ou de 50 \$ CA (Régional/OPRC) s'ajoutera à toute inscription reçue après le 21 août 2009. Tout chèque postdaté après le 21 août 2009 sera refusé. **Votre chèque confirme votre inscription.** Un chèque sans provision devra être remplacé AVANT le départ du rallye en y ajoutant une pénalité de 100 \$. Les inscriptions doivent être expédiées à la responsable Danielle Lacroix.

Remarque : La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié au plus tard le lundi 7 septembre 2009 à 10 h (H.A.E.). Ces frais seront remboursés à 75 % si l'avis est donné avant 18 h (H.A.E.) le

mercredi 9 septembre 2009. **Après 18 h le mercredi 9 septembre 2009, aucun remboursement ne sera effectué.**

## 11. Récompenses

🚩 La répartition des trophées sera publiée et affichée au quartier général le vendredi 11 septembre 2009.

## 12. Documentation

🚩 Le formulaire d'inscription et de renonciation est annexé au présent règlement. La pré-vérification de l'odomètre pourra être obtenue lors de la vérification des documents.

## 13. Éligibilité

🚩 Tout engagement est soumis au Règlement National de Rallye 2009, parties A et B.

## 14. Chronométrage et compilation

🚩 Les chapitres V, VI et VII du RNR prévaudront pour le chronométrage et la compilation. Des cartes de chronométrage seront employées. Aux contrôles de passage définis dans le cahier de route, le concurrent remettra sa carte de chronométrage et utilisera la prochaine carte. Tous les temps seront des temps écoulés. On se servira du temps long d'une spéciale pour calculer le temps de sortie de cette spéciale, sauf si le temps de la spéciale dépasse ce temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples	Voit. A	Voit. B	Voit. C
Arrivée	11 h 02	11 h 02	11 h 02
Départ	11 h 04	11 h 04	11 h 04
Fin	11 h 08 m 23 s	11 h 10 m 18 s	11 h 12 m 09 s
Temps long	6 m	6 m	6 m
Heure de sortie	11 h 10	11 h 10	11 h 12
Transport	18 m	18 m	18 m
Arrivée	11 h 28	11 h 28	11 h 30

**Remarque :** Les concurrents qui le désirent pourront assister à un rappel des notions de chronométrage, le vendredi à midi (12 h), (sur demande uniquement) le 11 septembre 2009, après la réunion des pilotes et la réunion des pilotes de priorité 5 + 6.



## 15. Juges de faits

🚩 En plus de l'article RSN 6.3 qui explique qui sont juges de fait et ce qu'ils peuvent juger, le temps d'arrivée dans une zone de contrôle et la vitesse enregistrée par radar seront aussi matière à jugement.

## 16. Publicité sur les voitures

🚩 Les compétiteurs doivent apposer sur leur voiture le matériel d'identification de CARS (les numéros de compétition, les panneaux de porte et les bannières de pare-brise qui seront disponibles à l'inscription de CARS) ainsi que le matériel publicitaire fournis par l'organisation, sous peine d'exclusion.

## 17. Arrêt pour le ravitaillement et le service

🚩 Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte, outre les itinéraires entre les points de service :

1. Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement avant chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service ;
2. Des indications portant sur les points désignés de ravitaillement et de service.

La distance entre les arrêts de ravitaillement ne dépassera pas 75 kilomètres. Le service n'est autorisé qu'aux endroits prévus.

## 18. Inspection en parc fermé

🚩 Tout véhicule terminant l'épreuve parmi les trois premiers à l'un ou l'autre des championnats (national, régional ou en classe) pourrait faire l'objet d'une inspection. Le remontage des pièces visées incombera alors aux concurrents.

## 19. Divers

- a) Les distances sont exprimées en kilomètres dans le cahier de route et en kilomètres et en milles dans le cahier de service.
- b) Le reclassement est effectué à partir des résultats obtenus lors des épreuves de classement. Le nouveau rang de départ sera établi à partir du total des positions dans toutes les épreuves de classement, moins la plus mauvaise. En cas d'égalité, le temps total départagera.
- c) Hébergement officiel à Sainte-Agathe-des-Monts :

**Super 8 Hôtel Ste-Agathe**  
**500, rue Léonard**  
**Sainte-Agathe-des-Monts, QC**  
**J8C 0A3**  
**Tél.: (866) 527-9206**  
**Fax : (819) 324-8887**



**Chambre Traditionnelle (1 lit King ou 2 lits Queen): 106 \$ CA plus taxes, par nuit**  
**Suite avec Jacuzzi (1 lit King et 1 divan lit double) : 116 \$ CA plus taxes, par nuit**  
**SPÉCIAL 50% pour la nuit du dimanche soir.**

**Procédure à suivre lors d'une réservation :**

**Lors de votre réservation au Super 8 Hôtel de Ste-Agathe, vous devez ABSOLUMENT signaler à la réception:**

- 1) que vous êtes concurrent au Rallye Défi**
- 2) confirmer votre réservation avec un numéro de carte de crédit.**

**Les chambres sont réservées pour les concurrents du Rallye Défi (70 chambres) jusqu'au 22 août 2009. Après cette date, aucune garantie n'est offerte.**

En cas de difficulté à trouver une chambre, s'adresser au responsable des relations avec les concurrents.

- d) L'événement sera filmé.

## **20. RECONNAISSANCES (NATIONAL et RÉGIONAL)**

### **20.0 Éligibilité aux reconnaissances**

Tous les équipages inscrits au rallye pourront participer aux reconnaissances, peu importe s'ils sont inscrits au national ou au régional. Il est important de noter que nous fournissons un cahier de route de base indiquant les changements de direction. Les reconnaissances servent donc à permettre de préciser les instructions dans les spéciales et personne n'est obligé d'y participer. Finalement, les concurrents peuvent reproduire en tout ou en partie les notes prises par d'autres concurrents.

### **20.1 Procédure d'inscription**

Les concurrents doivent s'inscrire au quartier général du rallye le mercredi 9 septembre 2009 de 18 h à 21 h ou le jeudi 10 septembre 2009 de 7 h à 9 h pour pouvoir obtenir les documents nécessaires pour participer aux reconnaissances. ATTENTION : si vous vous inscrivez le jeudi matin, prévoyez environ 75 minutes pour atteindre Montpellier.

### **20.2 Programme**

Les reconnaissances doivent être faites en conformité avec l'itinéraire tel que publié dans le programme. Toute infraction résultera dans un refus de départ du rallye et de la perte des droits d'engagement.

Horaire :	<b>09 h à 12 h</b>	Reconnaissance Spéciales de Montpellier et Ripon
	<b>12 h à 16 h</b>	Reconnaissance Spéciales de Duhamel
	<b>17 h à 19 h 30</b>	Reconnaissance Spéciales de Ste-Agathe-des-Monts

### **20.3 Restrictions**

**20.3.1** La vitesse maximale pour les reconnaissances dans toutes les épreuves de classement est de **60 km/h ou la limite légale affichée, si elle est plus**

**basse.** Nous tenons à avertir les compétiteurs que les routes sont ouvertes au public et, même si la reconnaissance est contrôlée, les compétiteurs doivent s'attendre à partager ces routes avec la circulation venant en sens inverse.

**20.3.2** L'installation et l'utilisation d'équipements de détection radar sont interdites durant les reconnaissances.

**20.3.3** Toutes infractions à l'article 20.3.1 et/ou 20.3.2, relativement à la vitesse maximale en reconnaissance et aux équipements de détection radar, seront pénalisées comme suit :

Première infraction : Amende de 100 \$

Deuxième infraction : Amende de 500 \$

Troisième infraction : Départ refusé et perte des droits d'engagement.

Les organisateurs utiliseront le radar afin de vérifier la conformité aux articles 20.3.1 et 20.3.2.

**20.3.4** Une carte de reconnaissance sera émise à la distribution des documents le mercredi 9 septembre de 18 h à 21 h ou le jeudi 10 septembre de 7 h à 9 h. Cette carte devra être en possession du compétiteur et sera estampillée pour chaque épreuve spéciale complétée. L'omission de présenter cette carte résultera en une interdiction de participer aux reconnaissances.

**20.3.5** L'horaire d'ouverture des étapes spéciales pour la reconnaissance sera publié au quartier général.

**20.3.6** Durant les reconnaissances, les compétiteurs doivent utiliser un véhicule immatriculé pour la route et le plus anonyme possible. Les voitures de compétition sont strictement interdites pour les reconnaissances.

**20.3.7** L'organisateur fournira des numéros de reconnaissance qui seront placés à l'extérieur des fenêtres latérales arrière. À défaut de les installer au bon endroit ou pas du tout, le compétiteur ne pourra pas participer aux reconnaissances.

**20.3.8** Les équipages sont autorisés à parcourir **deux** fois au maximum chaque épreuve pendant les reconnaissances. Cette règle doit être respectée également dans les épreuves spéciales courues soit intégralement soit partiellement plus d'une fois. Il est interdit aux équipages de conduire en sens opposé de celui d'une épreuve spéciale du rallye, sauf autrement ordonné par les organisateurs, leurs représentants ou la police.

**Au plaisir de vous voir au Rallye Défi 2009 !**





